

Calendrier 2019

Société de pêche Royale
LA RULLES
Habay-la-Vieille
Visitez notre site :
www.pechelarulles.net

Dates à retenir pour cette année 2019

Rempoissonnements :

Pour la rivière :

Mercredi	13 mars 2019	18H	40 Kg
Vendredi	10 mai 2019	18H	40 Kg
Vendredi	12 juillet 2019	18H	40 Kg
Vendredi	02 août 2019	18H	25 Kg

En plus de ces rempoissonnements, d'autres rempoissonnements seront effectués sans préciser les dates.

Pour l'étang :

Mercredi	13 mars 2019	18H	50 Kg
Vendredi	10 mai 2019	18H	50 Kg
Vendredi	12 juillet 2019	18H	35 Kg (fête de la truite)
Vendredi	02 août 2018	18H	40 Kg (initiation pour les jeunes)

En plus de ces rempoissonnements, d'autres rempoissonnements seront effectués sans préciser les dates

Ouverture et fermeture :

Pour la rivière : Ouverture, le samedi 16 mars Fermeture, le Mardi 31 décembre.
Grande ouverture, le samedi 01 juin.

Règlement : Les règlements de la rivière et de l'étang ne sont plus annexés à la carte de pêche.
Ils peuvent être consultés sur le site du club ou aux valves de l'étang.

Attention, depuis le 1 janvier 2017, un nouvel arrêté wallon est entré en vigueur.

Nouvelles règles (dates, mesure des poissons, ...)

Exemples : la mesure pour la truite passe à 24 cm,

Une prise par jour pour le brochet,

La pêche avec des poissons comme appât (vairon, ...) ainsi que la cuillère est interdite jusqu'au 1^{er} samedi de juin.

Nouveaux permis : **Permis A** du bord de l'eau, **permis B** dans l'eau, **permis J** jeune, **permis T** touristique

Renseignez-vous sur ces nouvelles règles.

La pêche en amont du pont jusqu'à la cascade est interdite à toute pêche jusqu'à la grande ouverture. Passé cette date, la pêche se fera dans les limites permises par les balises se trouvant sur chaque berge.

Pour l'étang : Ouverture, le samedi 16 mars

Fermeture, le Mardi 31 décembre.

ATTENTION : Que tu sois pêcheur aux blancs, à la truite ou au brochet,

TU NE PEUX PECHER QU'A UNE SEULE CANNE.

L'étang est ouvert les samedis, dimanches, jours fériés et périodes de vacances scolaires.
Ouverture tous les jours pour les mois de Mai, Juin, Juillet et Août, et jusqu'au 15 septembre.
La pêche à l'étang sera fermée certains jours ou week-end (voir dernier paragraphe)
Pour rappel, le nombre de prises en goujons et vairons est limité à 10 par jour.

ATTENTION NOUVELLE REGLE DE CAPTURE POUR LES PRISES :

Le nombre de prises en truites est de 5 par jour.

Lors des rempoissonnements non annoncés, tout pêcheur en action de pêche devra cesser de pêcher.
Lors de location de l'étang, celui-ci sera fermé le jour précédent à partir de 18h ainsi que le jour de location.
Le brochet est fermé jusqu'à la grande ouverture.
Tous les poissons capturés devront avoir la taille légale de capture.
Les carpes ne peuvent être emportées et donc doivent être remises à l'eau.
Pour le respect de tous, les pêcheurs de carpes doivent pêcher dans un couloir perpendiculaire à la berge.
La pêche à l'écrevisse est interdite
La pêche dans le petit étang est interdite.

Initiation des jeunes : Les pêcheurs auront moins de 14 ans.

Le dimanche 04 août à partir de 15h. à l'étang des Harnussiaux.

Les inscriptions sont gratuites et débiteront à 14 h15.

FETE DE LA TRUITE : Le dimanche 14 juillet à midi au chalet des Harnussiaux .

Pêche gratuite pour les participants au barbecue.

Autres dates bloquées :

L'étang sera fermé aux dates suivantes :

Le vendredi 12 juillet à partir de 18h, le samedi 13 juillet et
le dimanche 14 juillet (fête de la truite) sauf pour les participants au barbecue.

Le vendredi 02 août à partir de 18h, le samedi 03 et
Le dimanche 04 août (initiation pour les enfants de moins de 14 ans).

Le comité se réserve le droit de bloquer d'autres dates pendant l'année.

Le comité.